

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Cédric Weissert et consorts –
Radar mobile, flash à outrance ? (21_INT_78)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Un article paru dans le Blick en date du 14 mai dernier mentionne que le modèle de radar mobile Leivtec XV3 est utilisé par une bonne partie des forces de polices de notre pays. Il apparaît que ce radar produit des écarts pouvant aller jusqu'à 11 km/h de trop dans certain cas de figure. Le fabricant allemand met d'ailleurs en garde contre ces mesures utilisées dans un cadre officiel. Au vu de cela, la commune d'Utikon ZH a suspendu avec effet immédiat l'utilisation de ce radar tant que la situation n'est pas clarifiée.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Ce radar est-il utilisé par la gendarmerie vaudoise?*
- 2) Si oui, le canton est-il au courant de ces écarts importants sur la vitesse constatée?*
- 3) Le canton prévoit-il de retirer ce radar de l'équipement de la gendarmerie?*
- 4) Comment le canton pense-t-il procéder en cas de constatation sur les amendes reçues par les automobilistes?*

Réponse du Conseil d'Etat

La Police cantonale vaudoise n'est pas équipée du radar Leivtec XV3. Par conséquent, les autres questions posées par l'interpellateur sont sans objet.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 septembre 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean